ES & ST

Education pour la Santé et la Sécurité au Travail

LP Etienne LENOIR – J. MUZARD – Bac Professionnel Restauration

sommaire

1. ES & ST titre
2. Sommaire
3. Pourquoi la prévention des risques ?
4. Quels types d'accident ?
5. Lecture des pictogrammes de sécurité
6. Contexte institutionnel : le code du travail
7. Document unique ?
8. Analyse des risques ?
9. L'accident du travail
10. L'accident de trajet
11. La maladie professionnelle
12. Travail sur l'arbre des causes
13. Les risques liés au secteur de la Restauration :

14. Manutention 1
15. Manutention 2
16. Sol et circulation
17. Dénivellation
18. Couteaux
19. Machine 1
20. Machine 2
21. Brûlure chimique
22. Produit chaud
23. Electricité & gaz
24. Autres risques

25. L'Analyse des risques en entreprise (titre)
26. ANALYSE DES RISQUES du point de vue de l'élève
27. « Scénario catastrophe… »
28. Quelques définitions :
29. Principes généraux de prévention (1)
30. Principes généraux de prévention (2)
31. Estimer le risque
32. Estimer de la gravité du dommage
33. Estimer la probabilité
34. Evaluation du « Risque »
35. Exercices utilisation Grille analyse
36. Grille d'analyse des risques n°1
37. Grille d'analyse des risques n°2
38. Le document : Synergie école – entreprise (titre)
39. Le document Synergie

Pourquoi la prévention des risques ?

- Statistiques : **chaque jour** = 180 accidents entraînant une incapacité ou un décès et 80 personnes sont reconnues atteintes d'une maladie professionnelles.
- Les coûts liés aux accidents sont en moyenne de 2 300 € par accident
- 61 000 € coût moyen d'un accident grave avec incapacité de travail
- 400 000 € pour un décès

- Un effort collectif de prévention peut faire réaliser au secteur une économie de 34 millions versés annuellement par la profession

Quels types d'accident ?

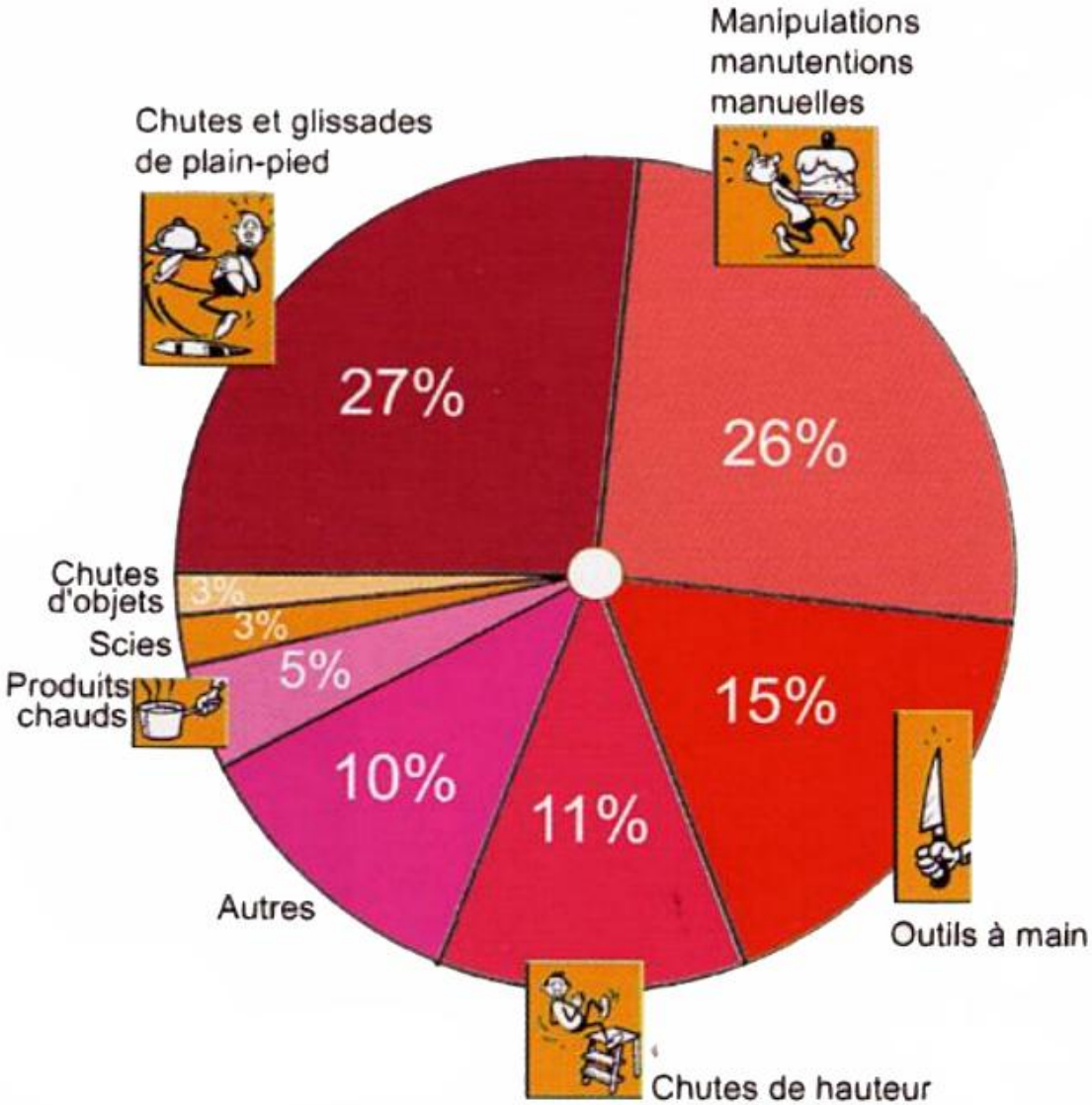

Lecture des pictogrammes de sécurité

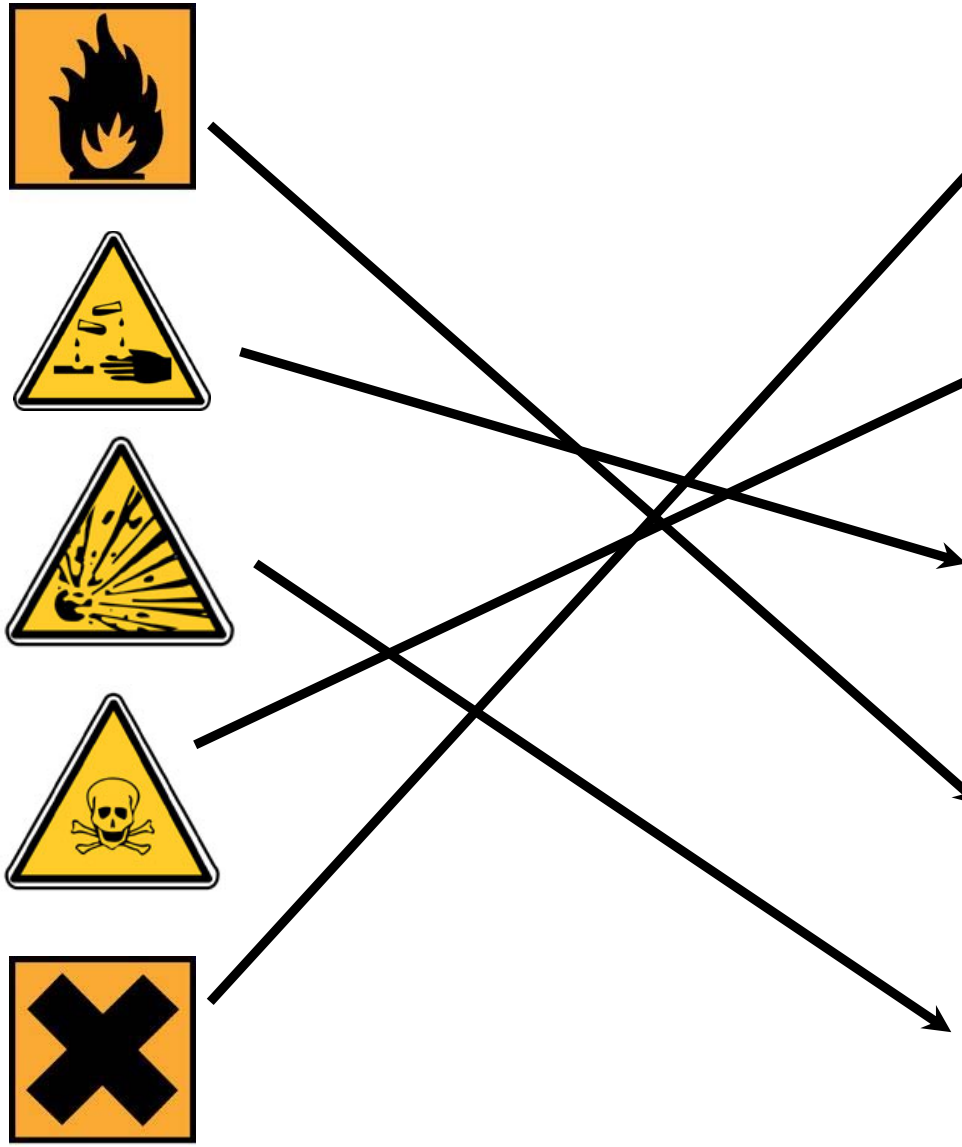

- Ça irrite
- Ça empoisonne
- Ça ronge
- Ça flambe
- Ça explose

Contexte institutionnel : le code du travail

- Article L 230-2 du Code du Travail
- Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001
  (applicable au 8 novembre 2002)
- « *obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs…il doit mettre en place une démarche de prévention…*»
- « l'évaluation des risques constitue un élément clé de cette démarche…désormais l'évaluation des risques devra être transcrite dans un document unique »

« Art. R. 263-1-1. - Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues à l'article R. 230-1, est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5e classe. → 1 500 € d'amende

« La récidive de l'infraction définie au premier alinéa est punie dans les conditions prévues à l'article 131-13 du code pénal . » → 3 000 € d'amende

Document unique ?

- « Document qui permet de regrouper sur un seul support l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs. »
- Document tenu à la disposition du :

CHSCT, délégué du personnel, du médecin du travail, et des salariés exposés aux risques (petites entreprises)

Témoignage vidéo n°1 : Christian GÉRAUT
Professeur des universités en dermatologie et médecine et santé du travail (Nantes)

Analyse des risques ?

- 2 étapes distinctes :
- 1 Identifier les dangers : *le danger est la propriété ou la capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail de causer un dommage pour la santé des travailleurs*

- 2 Analyser les risques : *c'est le résultat de l'étude des conditions d'exposition des travailleurs à ces dangers.*

L'ACCIDENT DU TRAVAIL

ACTION SOUDAINE

ACTION VIOLENTE

→ **PROVOQUANT UNE LÉSION**

L'ACCIDENT SURVENU PAR LE FAIT OU A L'OCCASION DU TRAVAIL ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, À TOUT SALARIÉ TRAVAILLANT A QUELQUE TITRE OU EN QUELQUE LIEU QUE CE SOIT POUR UN OU PLUSIEURS EMPLOYEURS.

ACCIDENT DE TRAJET

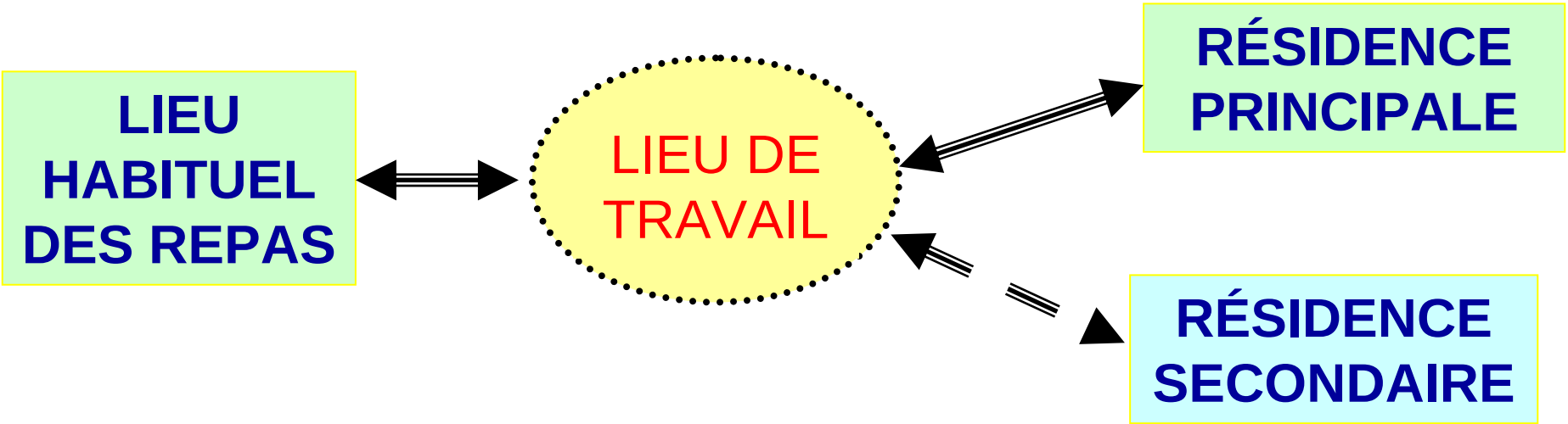

LE PARCOURS N'A PAS ETE INTERROMPU OU DETOURNÉ POUR UN MOTIF DICTÉ PAR L'INTÉRÊT PERSONNEL ET ÉTRANGER AUX NÉCESSITÉS DE LA VIE COURANTE OU INDÉPENDANT DE L'EMPLOI.

MALADIE PROFESSIONNELLE

C'est la conséquence directe de l'exposition plus ou moins prolongée, lors de l'exercice habituel de la profession, à un risque :

- **PHYSIQUE**
- **CHIMIQUE**
- **BIOLOGIQUE**

Des tableaux spécifient:

Les symptômes	Le délai de prise en charge	Les travaux susceptibles de provoquer l'affection

Les tableaux peuvent-être étendus ou révisés à la suite des déclarations de maladies à caractère professionnel

Travail sur l'arbre des causes : bien identifier les faits

Avant d'entreprendre une analyse, il faut toujours distinguer les faits, de l'interprétation des faits (exercice « *Le Président est mort* »)

Distinguer la relation existant entre les **faits** et construire un petit diagramme

scénario	Les faits	diagrammes
• Comme le sol était mouillé ce jour là, la victime a glissé et s'est blessée après être tombé	• Sol mouillé • Victime glisse • Tombe • Se blesse	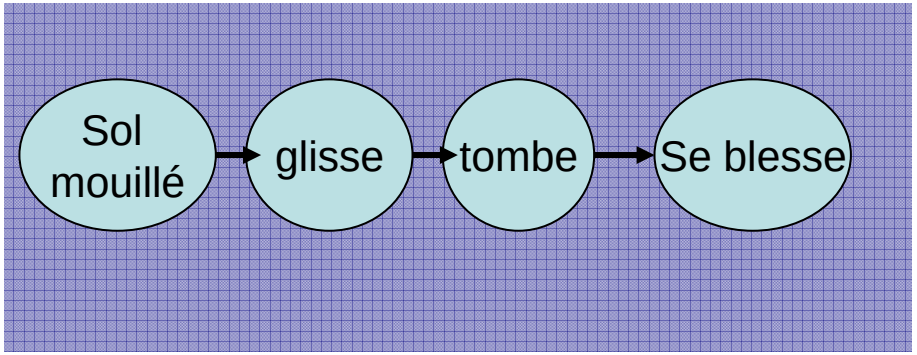
• Parce qu'il travaillait seul depuis une heure, et qu'il n'avait pas reçu de consigne de travail, le commis à décider d'utiliser le trancheur sans la sécurité et c'est blessé	• Travaillait seul • Depuis 1 h • Pas de consignes • Pas de sécurité • Se blesse	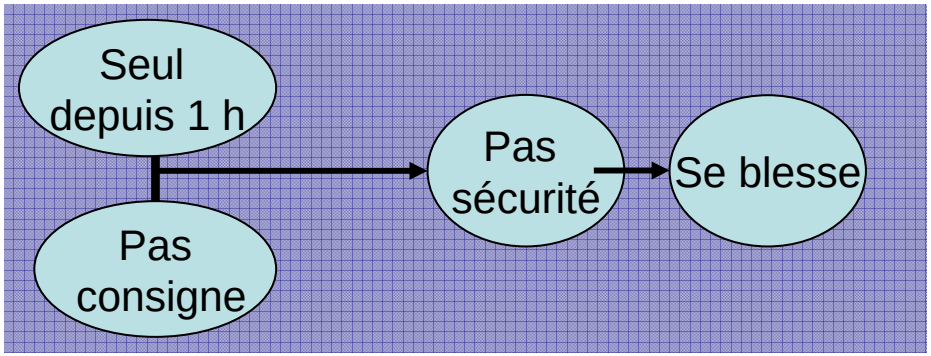

Les risques liés au secteur de la Restauration

Témoignage vidéo n°2 : Christian GÉRAUT

Professeur des universités en dermatologie et médecine et santé du travail (Nantes)

Manutention

Réception marchandises

Cuisine, salle

Poids, encombrement, Distance,…..

Lombalgies

Lésions membres

TMS

Manutention

Racks fixés au mur

Conserves les plus lourdes en bas

Sol - circulation

Sol humide

Sol encombré

Déchets

Contusions
Hématomes
fractures

Dénivellation

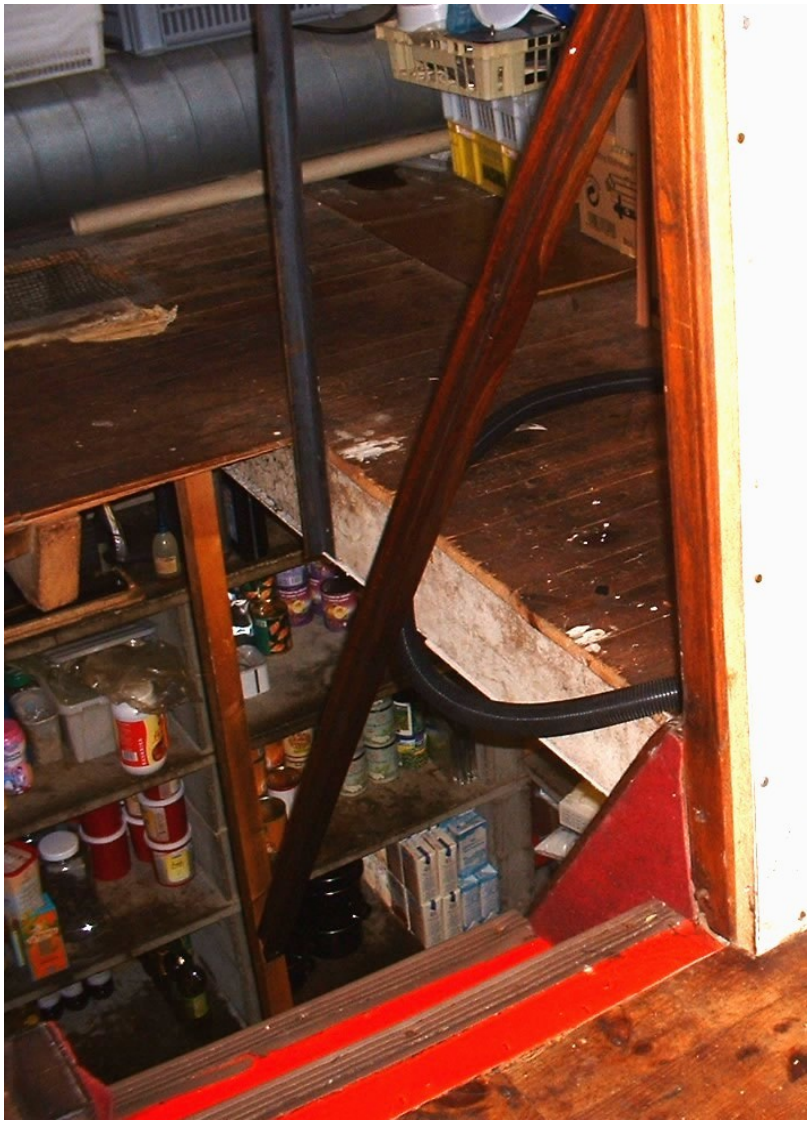

Couteaux

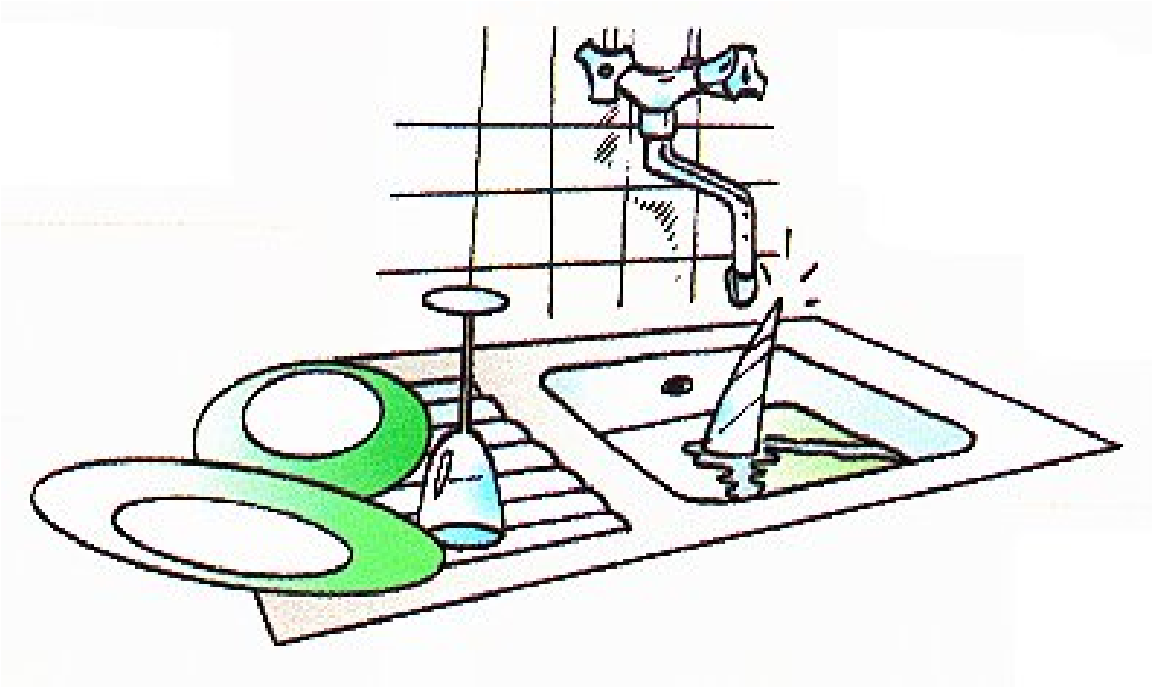

Utilisation des couteaux

Rangement

Déplacement

Coupures

Machines

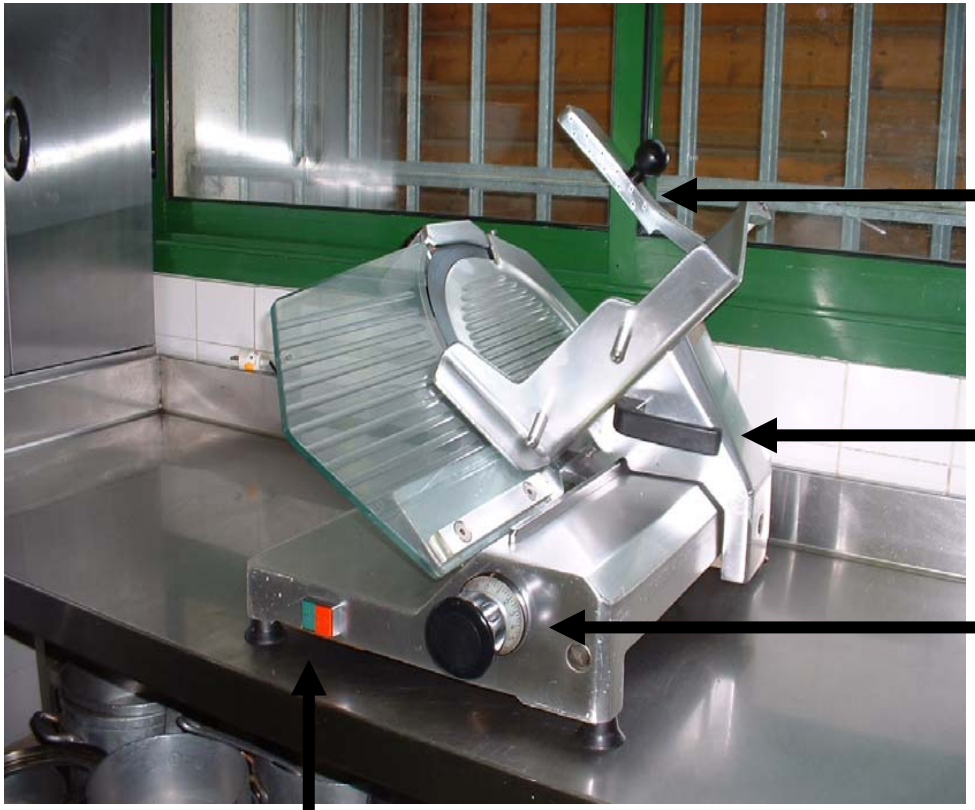

Pousse talon

Poignée

Réglage lame

Dispositif à manque De tension

Machines

H > 550mm

H > 1400mm

Protection récupération pain

Brûlures chimiques

Produits alcalins

Produits alcalins chlorés

Dégraissants, détartrants

Désinfectants

Mélanges

Brûlures

Intoxications aiguës

Allergies

Produits chauds

Électricité & gaz

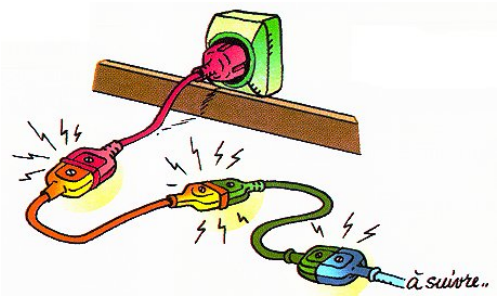

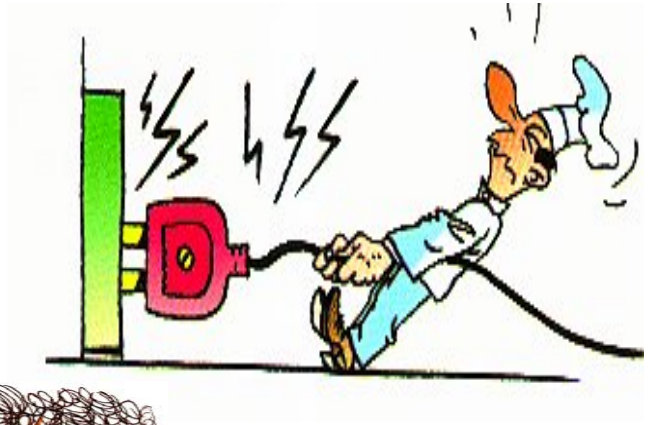

Contact direct

Contact indirect

Electrisation

Electrocution

Intoxication

Explosion

Autres risques :

- Problème d'ambiance thermique *(mauvaise évacuation des buées et fumées)*
- Ambiance lumineuse *(problème éclairage)*
- Ambiance phonique *(trop de bruit)*
- Gestes trop répétitifs *(tms)*
- Agressions verbales et physiques
- Le stress général
- La tabagie passive *(fumée des clients)*

L'Analyse des risques en entreprise

ANALYSE DES RISQUES
du point de vue de l'élève

J'observe l'environnement du poste

↓

J'identifie les dangers(phénomènes dangereux)

↓

J'estime la gravité

J'estime et j'évalue

les risques

J'évalue le risque

↓

Je m'informe sur les mesures de prévention existantes

- J'utilise les dispositifs de protection
- J'alerte la hiérarchie
- Je propose des mesures

Je peux travailler en sécurité

NB : L'évaluation des risques doit être réalisée pour chaque danger

« Scénario catastrophe… »

1

2

3

4

5

Quelques définitions :

- **Danger =** cause capable de provoquer une lésion ou atteinte à la santé

- **Dommage =** lésion et / ou atteinte à la santé

- **Situation dangereuse =** toute situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs dangers

Exemple : un salarié se déplace dans la cuisine près de la flaque d'huile

- **Evènement déclencheur =** évènement susceptible de causer un dommage pour la santé (ex. : glissade)

- **Risque =** combinaison de la gravité et de la probabilité d'apparition d'une lésion

Principes généraux de prévention Loi 91-1414 du 31/12/91

❶ **Éviter les risques (supprimer),**

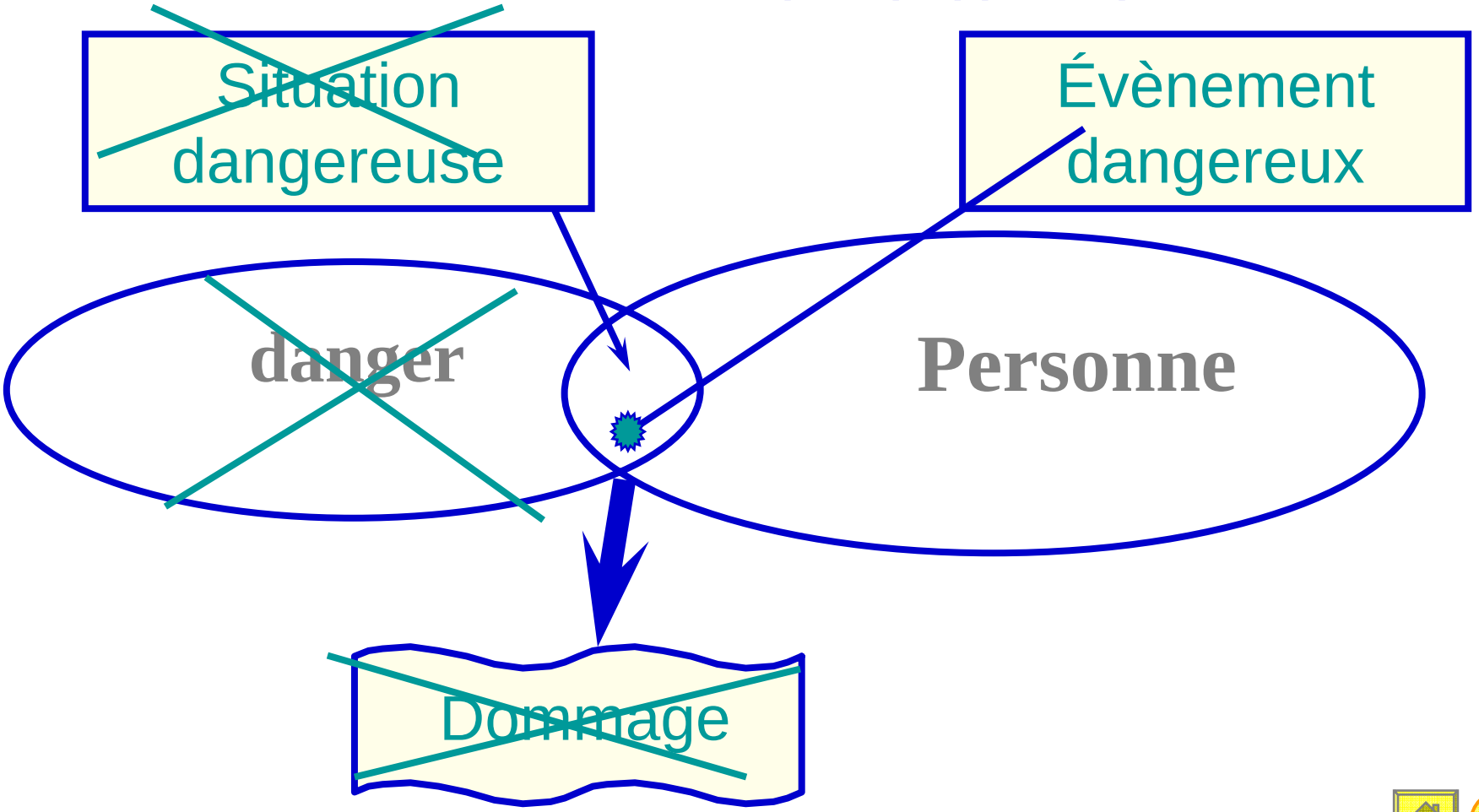

Principes généraux de prévention Loi 91-1414 du 31/12/91

- Éviter les risques (supprimer),

✓ Évaluer les risques qui ne peuvent être évités,

Annexe n° « Grille d'évaluation des risques »

Estimer le risque

LE RISQUE

relatif au danger

Est fonction de

LA GRAVITÉ DU DOMMAGE

pour le danger considéré

Et de

LA PROBABILITÉ D'APPARITION DU DOMMAGE

Fréquence et / ou durée d'exposition

Probabilité d'apparition d'un événement dangereux

Estimer la gravité du dommage

① **faible** (accident sans arrêt de travail)

② **moyen** (accident avec arrêt de travail)

③ **grave** (accident avec incapacité permanente)

④ **très grave** (décès)

Estimer la probabilité

d'apparition du dommage (niveau de probabilité)

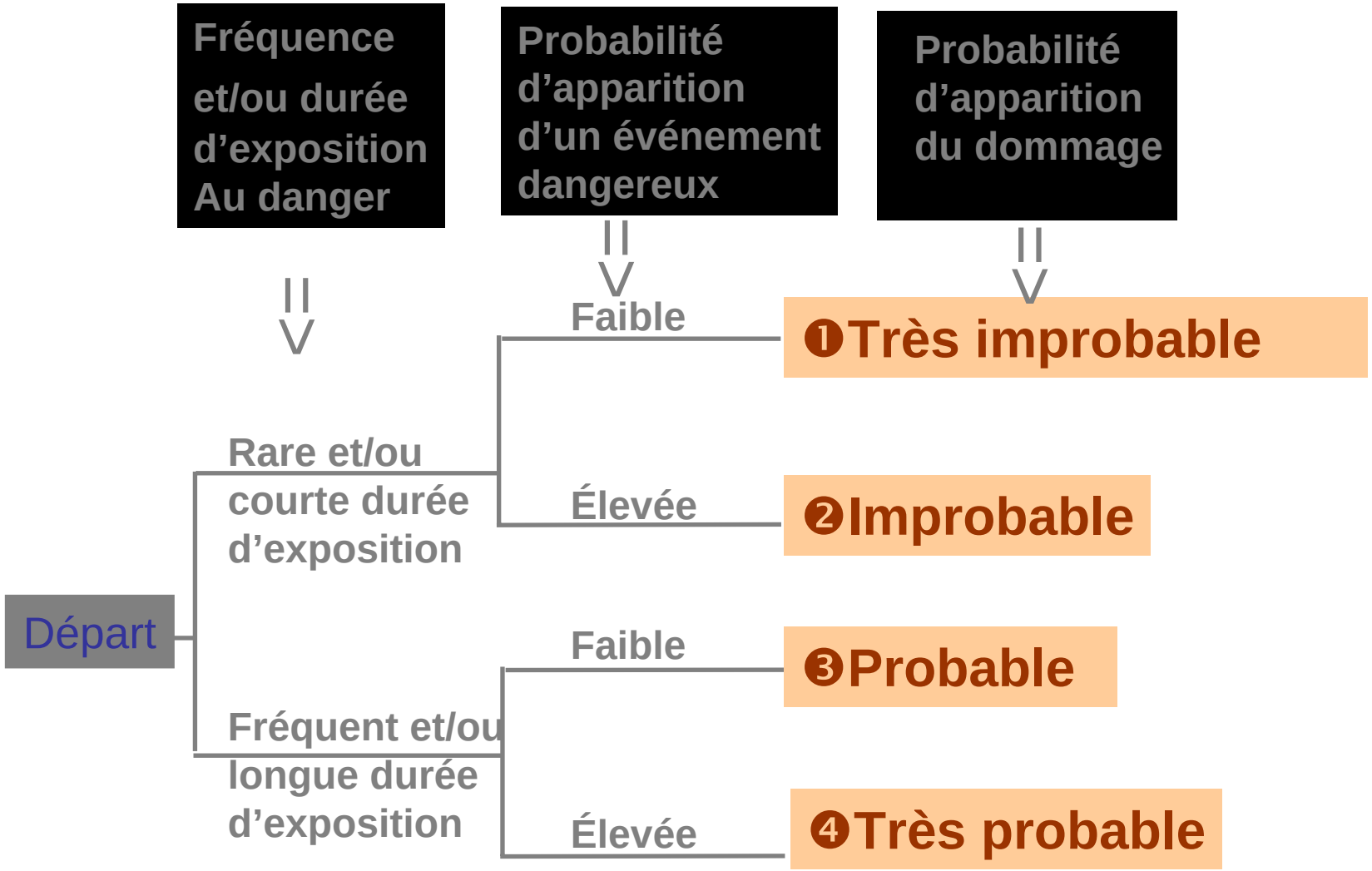

Evaluation du « Risque »

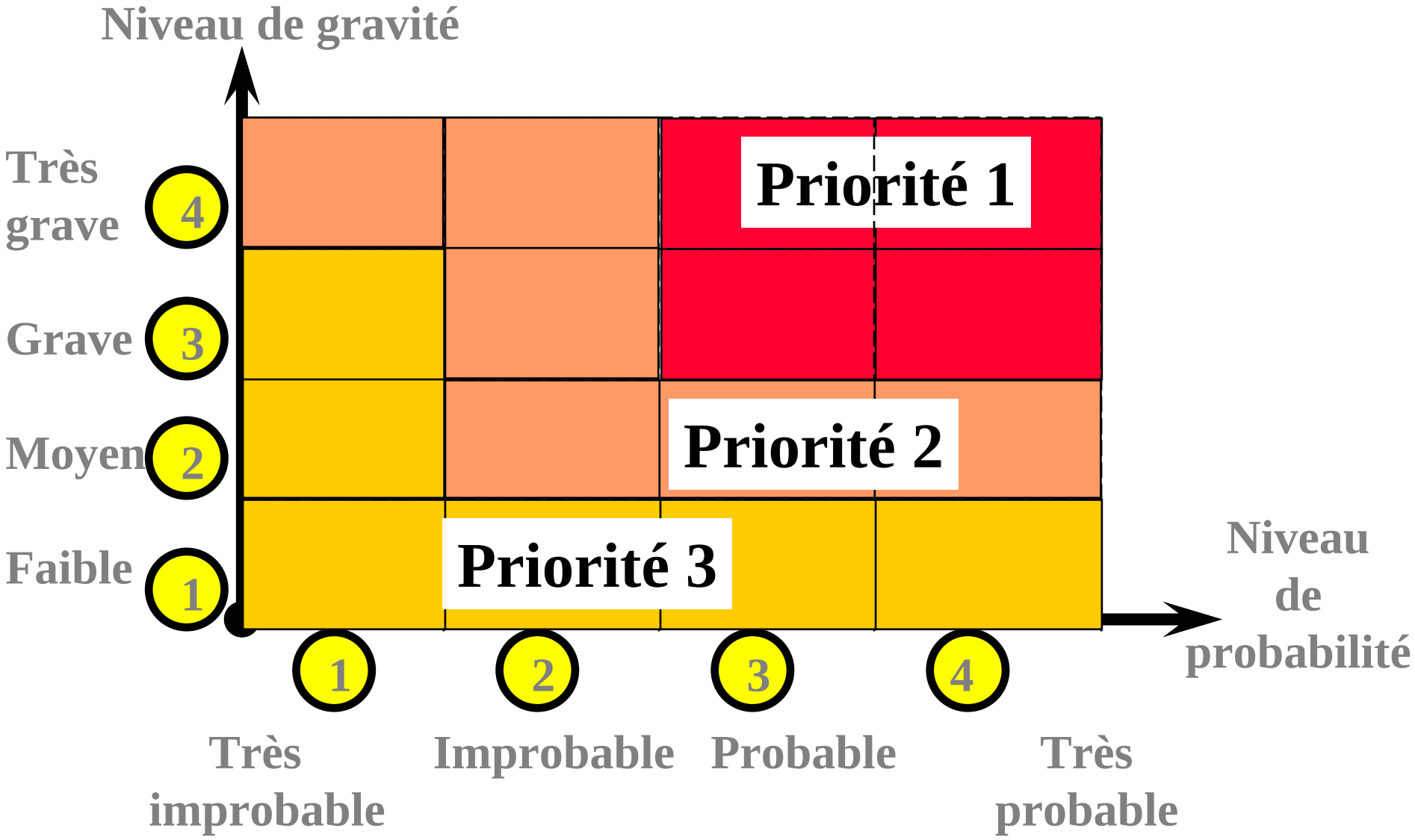

Exercices utilisation Grille analyse

- Un jeune commis lave le sol de la cuisine, mais bute sur le tuyaux de lavage laissé à même le sol, tombe et se blesse légèrement à la main.

- Le chef de rang réalise un flambage avec un réchaud à gaz obsolète, la cartouche de gaz fuit et lors du flambage devant le client une explosion se produit blessant grièvement le client et le salarié

Grille d'analyse des risques

DATE :

RÉDACTEUR :

UNITÉ DE TRAVAIL :

NOMBRE DE SALARIÉS :

Danger (cause)	Situation dangereuse (opérateur + cause)	Événement dangereux	Risque de ...	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Estimation du risque		Évaluation du risque	Observations
					gravité 1 à 4	probab. 1 à 4	priorités 1 à 3	
tuyaux au sol	Commis lave sol	Pieds dans câbles	chute	Contusions hématomes	2	3	2	Mettre en place procédure lavage sol – former commis
Réchaud défaillant	Flambage En salle	Fuite de gaz	explosion	Brûlures Très graves	4	4	3	Proscrire définitivement les réchauds défaillants

ESTIMATION DE LA GRAVITÉ

1 - faible : accident du travail (AT) ou maladie professionnelle (MP) sans arrêt de travail
2 - moyen : AT ou MP avec arrêt de travail
3 - grave : AT ou MP entraînant une Incapacité Permanente Partielle (IPP)
4 - très grave : AT ou MP mortel

ESTIMATION DE LA PROBABILITÉ

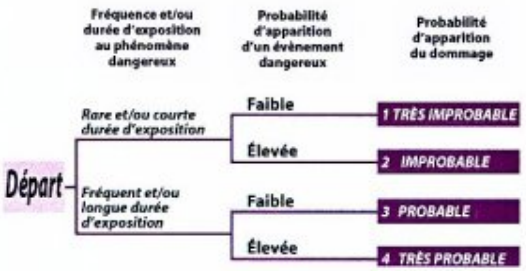

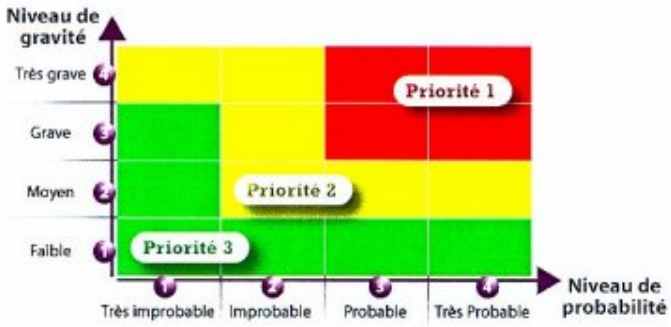

Grille d'analyse des risques n°2

UNITE DE TRAVAIL: DATE: REDACTEUR:

Situation dangereuse	Lésion ou Atteinte à la santé	gravité	Probabilité	Évaluation	Mesures de prévention existantes	Mesures de prévention proposées

ESTIMATION DE LA GRAVITE

1: accident du travail (AT) ou maladie professionnelle (MP) sans arrêt

2: AT ou MP avec arrêt

3: AT ou MP avec rente

4: AT ou MP mortel

ESTIMATION DE LA PROBABILITE

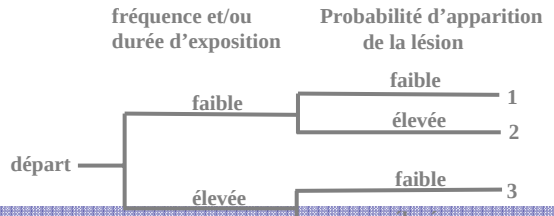

EVALUATION DU RISQUE

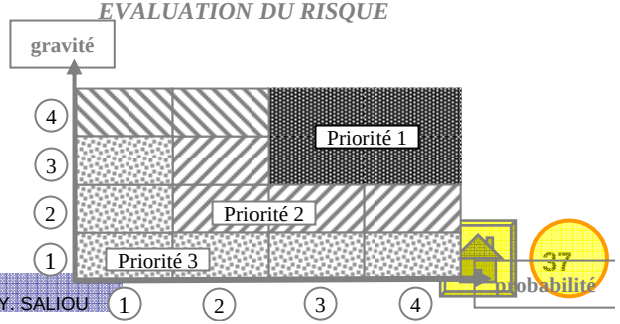

Le document :

Synergie

école - entreprise

Le document Synergie

- Synergie est un document qui a été réalisé par la CRAM de Nantes, en partenariat avec l'Education Nationale afin de donner une nouvelle impulsion à l'application du décret du 5 novembre 2001.

Son objectif est double :

1. Développer chez l'élève ou l'apprenti, la capacité à analyser les risques professionnels au cours de sa PFE
2. D'aider le chez d'entreprise dans son obligation (légale et règlementaire) d'évaluation des risques professionnel.